



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



BOURSES CONACYT - ÉTUDES DOCTORALES EN FRANCE 2021

APPEL À CANDIDATURES 2021

Dans le cadre et conformément à l'objet du Plan National de Développement 2019-2024, le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología* (Conacyt) encourage la formation, le développement et le rapprochement des scientifiques dans un but de consolidation des stratégies et capacités nationales adaptées aux besoins et priorités du pays en termes de bien-être social basé sur une recherche en sciences, sciences humaines et avancées technologiques engagée sur les plans sociaux et environnementaux.

Dans le cadre de sa mission et de son programme de bourses d'études supérieures et de soutien à la qualité, le Conacyt

APPELLE

les professionnels mexicains poursuivant ou souhaitant poursuivre des études doctorales en sciences et sciences sociales en présentiel et à temps plein au sein d'établissements d'enseignement supérieur français à candidater au programme de bourses du Conacyt.

BASES

1.- OBJECTIF

Apporter un soutien financier à la formation doctorale de professionnelles et professionnels mexicain(e)s sous forme de bourses allouées aux doctorants étudiant en France à temps plein, dans le but de développer les compétences professionnelles dans des domaines précis et prioritaires de la santé au Mexique, les boursiers prenant l'engagement de revenir au Mexique à la fin de leurs études pour contribuer au développement et au bien-être social du pays, comme prévu au [Règlement des bourses du Programme pour la promotion, la formation et la consolidation du capital humain de haut niveau \(Règlement des bourses de Conacyt\)](#).

MODALITÉ

Bourse de formation : aide financière visant à consolider la communauté scientifique mexicaine, allouée aux étudiants suivant des programmes d'études supérieures officiellement reconnus par le Conacyt, au Mexique et à l'étranger.

Les bourses nationales de formation peuvent être allouées à des étudiants étrangers suivant un cursus reconnu au Programme national d'études supérieures de qualité (PNPC) ou son équivalent, sur décision de l'établissement ou organisme, et selon les conditions stipulées à l'appel à candidatures et/ou convention correspondants.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



2.- PUBLIC VISÉ

Population étudiante mexicaine, sans distinction fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, l'âge, la situation de handicap, la classe sociale, l'état de santé, les croyances religieuses, les opinions politiques ou l'orientation sexuelle, ayant pris formellement l'engagement d'étudier à temps plein pour obtenir et maintenir des résultats et performances académiques satisfaisant les critères établis à la Convention d'attribution de bourse (CAB) et à l'article 19-V du [Règlement des bourses du Conacyt](#), admise ou inscrite en France dans un programme de doctorat en présentiel dans les disciplines suivantes :

Thématiques	
Virologie	Analyse clinique
Parasitologie	Imagerie et microscopie avancées
Maladies émergentes et tropicales	Biologie des systèmes, recherche biomédicale et médicale, axée notamment sur les maladies cardiovasculaires, les maladies dégénératives chroniques et les maladies cardiaques Thèmes prioritaires : cancers chez l'enfant, cancer du sein et de la prostate, diabète, hypertension et maladies rénales
Autres maladies infectieuses	Approches moléculaires et biotechnologiques de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement Développement de médicaments biologiques et autres
Épidémiologie médicale et théorique	Administration des centres médicaux
Ingénierie biomédicale	Politiques publiques en matière de santé Éducation en matière de Santé
Transfert de technologie et innovation dans les médicaments, les vaccins, les équipements et les fournitures ou matériels médicaux	Santé familiale et communautaire, médecine préventive
Intelligence artificielle et Informatique et santé Science des données et santé	Anthropologie de la santé
Agriculture et santé	Organisation communautaire et santé
Alimentation et santé	Systèmes complets de santé familiale, communautaire et préventive
Environnement et santé	Autres disciplines liées à la santé
Toxicologie	



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



3.- VALIDITÉ

CALENDRIER 2021

Publication de l'Appel à candidatures sur le site Internet de Conacyt :	Mercredi 14 avril 2021.
Réception des dossiers sur le site du Conacyt :	À partir du mercredi 14 avril 2021.
Clôture :	Vendredi 02 juillet 2021 à 23 h 59 (heure de Mexico) Les candidatures présentées après cette date seront automatiquement rejetées.
Délai complémentaire (réservé aux candidats ayant déposé leur dossier au plus tard le 2 juillet 2021 à 23 h 59 (heure de Mexico))	Du 05 au 09 juillet 2021
Fermeture de la plateforme Conacyt (après échéance du délai complémentaire) :	Vendredi 09 juillet 2021 à 18 h (heure de Mexico) Uniquement pour les candidats ayant déposé leur dossier au plus tard le vendredi 02 juillet 2021 à 23 h 59.
Examen des dossiers	Du 12 juillet au 12 août 2021
Publication des conclusions sur le portail du Conacyt	Vendredi 13 août 2021
Procédure d'attribution et contractualisation sur la plateforme du Conacyt	Du 16 août 2021 au 31 mars 2022
DÉBUT DES VERSEMENTS	
Septembre 2021	
Pour les programmes d'études débutant après septembre 2021, début des versements aux dates indiquées par les établissements d'accueil dans leurs lettres d'acceptation.	
Les programmes d'études débutant après le 31 mars 2022 ne sont pas éligibles.	



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les versements correspondant aux mois de novembre et décembre 2021 seront assujettis aux délais et calendriers fixés pour la clôture de l'exercice fiscal par le ministère des Finances et du Crédit Public (SHCP).

4.- COMPOSITION DE LA BOURSE (SOUS RÉSERVE DES MODIFICATIONS ET DES DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES)

4.1 COUVERTURE ET MONTANTS

- a) Bourse mensuelle calculée conformément au [barème validé](#) publié sur le site du Conacyt.

Pour les boursiers bénéficiant d'aides supplémentaires, le montant de la bourse sera ajusté afin que la totalité des aides ne dépasse pas le double du montant prévu au barème du Conacyt.

Dans le cas des couples de boursiers, chacun des conjoints recevra le montant individuel établi à la Convention d'attribution de bourse correspondante durant l'intégralité de la période couverte par la bourse.

- b) Règlement des frais de scolarité **dans la limite maximale annuelle de MXN 300 000 (trois cent mille pesos mexicains)** en équivalent euros.
- c) Prise en charge de l'assurance maladie du boursier, et, le cas échéant, des personnes à charge l'accompagnant à l'étranger, conformément au [barème](#) du Conacyt.

Dans le cadre du présent appel à candidatures, seuls les conjoints et/ou enfants mineurs sont considérés directement à charge des boursiers ; la présentation des actes de mariage et/ou de naissance pourra éventuellement être exigée. Les enfants majeurs et/ou personnes autres que conjoints ne sont pas considérés comme dépendants économiques.

Pour les couples, le conjoint non-couvert par l'assurance maladie prévue à la CAB du boursier sera pris en compte.

Pour tous les appels à candidatures 2021, les frais de scolarité seront calculés et réglés selon le taux de change en vigueur à la date de publication de la première liste des candidats retenus.

Les montants alloués peuvent être modifiés par le Conacyt en fonction de ses disponibilités budgétaires, des [partenariats](#) avec les établissements d'accueil et des alliances stratégiques établies, dans les limites maximales fixées au présent appel ; ces montants peuvent également être ajustés en fonction des autres aides obtenues par les boursiers afin d'éviter le double octroi de financements fédéraux.

Les montants alloués seront calculés en fonction de la durée de l'année universitaire, de la durée du cursus indiquée dans la lettre d'acceptation et de la date du premier versement (au plus tôt septembre 2021).



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Si pour des raisons indépendantes de la volonté du Conacyt, les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger ne transmettent pas à temps les factures des frais de scolarité correspondant à l'année de publication du présent appel à candidatures, ou fractionnent la facturation par semestre académique, les fonds requis seront prélevés sur le budget de l'exercice suivant.

La reprise des versements après une suspension prononcée dans les cas prévus au Règlement des Bourses dépendra des disponibilités budgétaires du Conacyt pour l'exercice fiscal concerné.

Les montants alloués seront officialisés dans la « Lettre d'attribution des bourses (ANNEXE UN) », la durée des versements ne pouvant pas dépasser les limites établies au [Règlement des bourses du Conacyt](#).

Les montants sont assujettis aux capacités budgétaires du Conacyt.

4.2 DURÉE

Bourse d'études : calculée en fonction du programme d'études officiel. Doctorat : 60 mois. Doctorat à partir d'un master financé par le Conacyt : 48 mois. Master et spécialité : 24 mois.

Les cursus de moins de 6 mois ne sont pas éligibles.

Les bourses attribuées aux candidats ayant entamé un cursus avant d'avoir répondu au présent appel à candidatures ne couvriront que le reste du programme d'études dont la durée ne pourra pas excéder la limite établie au [Règlement des bourses d'études de Conacyt](#). Les frais engagés pour les périodes scolaires antérieures à l'attribution de la bourse ne seront donc ni réglés ni remboursés.

5.- CONDITIONS À REMPLIR

Remplir le formulaire en ligne

1. Pour remplir le formulaire de demande de bourse d'études à l'étranger, il est indispensable de disposer d'une [signature électronique](#) en cours de validité, déposée auprès du Service de l'Administration fiscale (SAT).

NOTE : pour une meilleure fonctionnalité, utiliser le navigateur Google Chrome

2. Créez ou actualisez un Curriculum Vitae Unique (CVU) sur le portail du Conacyt. Cliquez sur [Services en ligne](#) ou suivez le lien suivant : [Curriculum Vitae Unique](#).

Un *nom d'utilisateur* et un *mot de passe* qui vous permettront d'accéder à la section des dépôts de candidatures du site de Conacyt vous seront assignés.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre au présent appel à candidatures, les champs du CVU suivants doivent être dûment remplis :

- a) Civilité (informations personnelles, obligatoire)
- b) Adresse permanente (obligatoire)
- c) Formation universitaire (obligatoire)
- d) Langues (obligatoire)

Les champs indiqués ci-dessus doivent être obligatoirement remplis pour la prise en compte du dossier. Il est par ailleurs recommandé de remplir tous les champs, y compris s'ils ne sont pas signalés par une astérisque.

3. Le [guide de candidature](#) suivant vous aidera à remplir la [demande de bourse en ligne](#), accessible sur le site du Conacyt grâce au *nom d'utilisateur* et au *mot de passe* dès la date d'ouverture indiquée au calendrier de l'appel à candidatures.

Pour commencer à remplir le formulaire de candidature :

- a. Dans le menu, sélectionner l'option **Solicitud** (Dossier) et le sous-menu **Convocatorias– Postulación (Appels-Candidatures)**
- b. Affichage de la page indiquant les différents appels à candidature disponibles
- c. Sur la liste des appels à candidatures, cliquer sur « **Becas al Extranjero Convenios Gobierno Francés 2021** » (**Bourses d'études à l'étranger Conventions Gouvernement français 2021**).
- d. Dans la colonne **Acciones (Actions)**, cliquer sur « **Editar** » (**Modifier**) pour pouvoir remplir les champs requis du formulaire concernant les études en France.
- e. Dans le menu « **Solicitud/Mis Solicitudes** » (Dossier/Mes dossiers), colonne « **Acciones** », cliquez sur « **Ver Solicitud** » (Afficher Dossier) pour que tous les champs du formulaire à remplir s'affichent sur votre écran, comme suit :
 - Établissement et cursus
 - Champs du CVU
 - Périodes
 - Frais à couvrir
 - Contacts en cas d'urgence
 - Motifs
 - Pièces et Documents requis

Tous les champs doivent afficher le statut « COMPLET » pour que le système autorise la signature électronique et l'envoi du dossier.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



- Après avoir rempli tous les champs du dossier de candidature en ligne, télécharger l'[e.signature](#) après avoir saisi les nom d'utilisateur et mot de passe générés par le site de Conacyt et indiqué les informations fournies au SAT.
- À l'issue de la procédure, le dossier se voit attribuer le statut « **ENVIADA Y EN ESPERA** » (« ENVOYÉ ET EN ATTENTE ») et n'est plus modifiable. Le personnel du Conacyt examinera les dossiers et le contenu des champs obligatoires (voir paragraphe 1.3, point e).

Il est recommandé d'envoyer les dossiers le plus tôt possible.

Les dossiers physiques transmis au Conacyt seront automatiquement rejetés.

Le dossier de candidature est personnel.

6.- PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE (les documents .pdf ne doivent pas dépasser les 2 MB)

Outre le formulaire rempli en ligne, votre dossier électronique doit contenir ce qui suit :

6.1 Documents académiques (les documents .pdf ne doivent pas dépasser 2 MB)

- Photo d'identité couleur** 5 x 3,5 cm, au format .jpg
- Lettre d'acceptation définitive délivrée par l'établissement d'accueil, rédigée en espagnol, en français ou en anglais, contenant les informations suivantes :
 - Nom de l'étudiant
 - Intitulé du programme d'études
 - En-tête officiel de l'établissement
 - Cycle concerné (souligné par l'étudiant)
 - Durée officielle, dates de début et de fin du cursus (soulignées par l'étudiant)
 - Signature du représentant de l'établissement

NOTE : les candidats disposant d'une lettre d'acceptation datant des années précédentes mais n'ayant pas entamé leurs études doivent fournir une lettre d'admission actualisée.

Aucune réserve ou condition d'ordre académique ne doit figurer dans la lettre d'acceptation ; en revanche, l'inscription peut être conditionnée à la présentation d'une preuve de solvabilité de l'étudiante pour la durée des études.

- Outre la lettre d'acceptation, les candidat(e)s ayant déjà entamé des études de doctorat à l'étranger doivent présenter un justificatif d'inscription pour la période scolaire en cours ainsi que, si l'inscription date de plus de 6 mois, une attestation officielle (signée par le directeur de thèse/tuteur) indiquant les progrès réalisés jusqu'ici.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



4. Informations sur le programme de doctorat et les lignes de recherche que le candidat a l'intention d'explorer dans l'un des champs de recherche indiqués au **point 2. Public visé**. Remplir le formulaire [Programme de troisième cycle](#).

Les candidatures portant sur un cursus non conforme aux thématiques indiquées au point 2 du présent appel à candidatures ou contenant des informations mensongères, incomplètes ou présentées sur un autre formulaire que celui du Conacyt seront automatiquement rejetées.

5. Avant-projet de recherche comprenant un calendrier d'activités, signé par l'étudiant(e) et son directeur de thèse ou encore par un professeur de l'établissement d'accueil (10 pages maximum). L'avant-projet permettra aux examinateurs d'en apprécier la conformité avant de se prononcer. Les signatures autographes devront être numérisées (scannées) et **non copiées/collées au format image**. Les avant-projets de recherche rédigés dans une autre langue que l'anglais ou l'espagnol devront être accompagnés de leur traduction simple dans l'une ou l'autre de ces deux langues.
6. Curriculum vitae succinct du directeur de thèse ou professeur (maximum 5 pages) signé de sa main, mentionnant les aspects les plus saillants de sa production académique dans le domaine de recherche choisi par l'étudiant (brevets, articles, etc.).
7. Fiche indiquant les frais de scolarité et d'inscription annuels applicables au cursus choisi. L'étudiant devra souligner les frais de scolarité hors inscription (*fees*).
8. Si les cours sont impartis dans une autre langue que celle du pays d'accueil, présenter une attestation de l'établissement précisant la langue d'enseignement.
9. Trois lettres de recommandation présentées dans un même document au format .pdf, établies selon les modèles actualisés en [version espagnole](#) ou en [version anglaise](#) du Conacyt, de préférence signées par des professeurs ou chercheurs reconnus. Le curriculum vitae du recommandataire est facultatif (5 pages maximum). La signature autographe du recommandataire **sur chacune des pages** en respectant le format du Conacyt est indispensable pour que la validité de la lettre de recommandation soit reconnue par les examinateurs.

Les lettres de recommandation correspondant au modèle des appels à candidature précédents ou non conformes aux modèles actualisés du Conacyt seront automatiquement rejetées.

10. Les candidats ayant fait leurs études au Mexique devront présenter un relevé de notes officiel de l'année universitaire immédiatement antérieure à l'année scolaire concernée par le présent appel à candidatures, attestant d'une moyenne générale d'au moins 8 sur 10. Si la moyenne générale n'apparaît pas sur le relevé de notes, fournir une « attestation de réussite » délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur comprenant cette information.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



- Pour une inscription en doctorat, fournir une attestation de réussite/diplôme de master 2.
- Pour les études de doctorat sans master (« doctorat direct »), présenter les relevés de notes de licence

La spécialité n'étant pas un grade universitaire, elle n'est pas considérée comme un diplôme.

11. Les candidats ayant effectué le cycle d'études immédiatement antérieur à l'étranger devront fournir, en plus du relevé de notes officiel, une attestation indiquant l'équivalence mexicaine de la moyenne générale obtenue, délivrée, au choix, par :
 - L'établissement concerné
 - Une autorité mexicaine habilitée à délivrer des équivalences (ministère de l'Éducation publique du gouvernement fédéral ou des gouvernements locaux)
 - La *Subdirección de Revalidación y Apoyo Académico* (Sous-direction des équivalences et du soutien académique) de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM) (échelle de notes utilisée au Mexique).

Tenir compte des délais d'obtention de ces justificatifs

12. Un certificat officiel de maîtrise de l'anglais

Dans tous les cas, les certificats devront être datés de moins de 5 ans.

TOEFL version papier révisée et ITP (au moins 550 points) ou TOEFL IBT (au moins 79-80 points) ou IELTS (note d'au moins 6,5)

Dans le cas du TOEFL, le Conacyt ne reconnaît que le certificat officiel ou l'Institutional Testing Program (ITP) délivré par l'Educational Testing Service (ETS).

Certificat ou attestation de maîtrise de la langue si les cours sont impartis en :

NOTE : les certificats indiquant des résultats/notes inférieurs au seuil fixé seront automatiquement rejetés.

13. Si la lettre du directeur de thèse précise que les cours seront impartis en français et que l'étudiant doit posséder un certain niveau de maîtrise de cette langue, présenter le certificat DELF ou TCF correspondant.

Si la lettre ne précise pas le niveau de français attendu, seul le certificat correspondant au niveau d'anglais indiqué au paragraphe précédent sera demandé.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Les cursus se déroulant dans plus de deux pays ne sont pas éligibles.

14. Recto et verso du diplôme ou du certificat d'examen professionnel du grade universitaire immédiatement antérieur :
- Pour les études doctorales : master 2 ou certificat d'examen professionnel de maîtrise
 - Pour les études de doctorat sans master : diplôme ou examen professionnel de licence

Les candidats n'ayant pas reçu leur diplôme ou certificat d'examen professionnel avant la constitution du dossier de demande de bourse doivent fournir une attestation de réussite délivrée par leur établissement, indiquant que tous les crédits et diplômes correspondants ont été obtenus.

15. CV professionnel succinct indiquant les activités et réalisations les plus marquantes (**1 page maximum**)
16. Les candidats ayant effectué un service communautaire (autre que le service social obligatoire pour la délivrance du diplôme) devront en indiquer les dates de début et fin et préciser les réalisations et impacts de leurs activités (1 page maximum).
17. **Lettre de soutien sur papier à en-tête d'une organisation intéressée** par votre projet académique. La lettre, rédigée par une université, une entreprise ou une organisation localisée au Mexique, doit préciser le nom de l'établissement d'accueil à l'étranger, le programme de troisième cycle concerné, la pertinence et l'application éventuelle au Mexique des connaissances que le candidat aura acquises à la fin de ses études, et peut contenir, le cas échéant, une promesse d'embauche.

La validité de cette lettre ne sera reconnue que si elle est rédigée sur papier à en-tête de l'organisation concernée, et signée de la main de son représentant.

18. Les candidats disposant ou en attente d'autres financements devront présenter une copie du document indiquant le nom du bailleur, le montant du financement et ses caractéristiques (dépenses couvertes ou éventuellement couvertes) ainsi que la période concernée.
19. **Lettre de réintégration signée de la main du candidat** (2 pages maximum), indiquant ses intentions et ses possibilités d'intégrer le secteur productif, social, universitaire ou public mexicain à son retour. Dans cette lettre, le candidat doit expliquer en détail comment le programme d'études supérieures suivi ou à suivre ainsi que ses propres intérêts personnels peuvent s'accorder avec les priorités stratégiques du Mexique, ainsi que les avantages que peut présenter le cursus choisi par rapport à d'autres programmes d'études.

6.2 Pièces administratives (formats .pdf, 2 MB maximum)

- 2.1. **Recto et verso de la pièce d'identité officielle en couleur attestant de la nationalité mexicaine du candidat** : carte d'électeur délivrée par l'INE, passeport en cours de validité délivré par le ministère des Affaires étrangères mexicain, carte professionnelle délivrée par le ministère de l'Éducation publique.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



- 2.2. Pour les personnes à charge, fournir les actes de mariage et/ou actes de naissance des enfants mineurs. Seuls les enfants et conjoints sont considérés comme personnes à charge.

En cas de mariage/naissance à l'étranger, fournir obligatoirement les copies des actes apostillées par l'autorité compétente du pays d'origine pour que les personnes à charge soient prises en compte dans le calcul du montant de la bourse.

- 2.3. Les personnes ayant auparavant bénéficié d'une bourse du Conacyt doivent joindre à leur dossier de candidature en ligne la [lettre de reconnaissance](#) ou le [quitus](#) délivré par le Conacyt ainsi que l'exigent les dispositions du [Règlement des bourses du CONACYT](#).

Les dossiers physiques expédiés par la poste ou par messagerie privée, ou encore déposés directement au siège ou auprès des antennes locales du Conacyt seront automatiquement rejetés. Seuls les dossiers présentés en ligne sur le site du Conacyt seront pris en compte.

7.- SÉLECTION DES CANDIDATS, ATTRIBUTION, CONTRACTUALISATION ET DÉLAIS

7.1 PROCÉDURE DE SÉLECTION

La constitution et l'envoi du dossier de candidature électronique ne garantissent pas l'attribution d'une bourse.

Seuls les dossiers conformes aux conditions établies au présent appel à candidatures et déposés en temps et en forme voulus seront examinés.

Les conclusions des commissions ayant examiné les dossiers déposés dans les délais prévus au calendrier établi au présent appel à candidatures seront annoncées sur le site du Conacyt.

Les dossiers non conformes peuvent être modifiés et corrigés, et les candidatures éventuellement retirées, jusqu'à échéance du délai complémentaire. Le Conacyt évaluera ces corrections durant la période prévue au calendrier avant d'annoncer les résultats définitifs de la procédure de sélection.

Les bourses sont attribuées à l'issue d'une procédure d'examen et de sélection confiée à des commissions composées d'éminents représentants de la communauté scientifique et technologique mexicaine, qui travaillent sous la direction du Conacyt.

La décision prononcée à l'issue de la procédure est définitive et sans appel.

L'allocation des bourses du Programme de bourses d'études supérieures et de soutien à la qualité du Conacyt est une décision qui repose tant sur l'utilité sociale et scientifique, la qualité du programme d'études choisi et sa pertinence pour le Mexique que sur la qualité du dossier académique des candidats. Le comité de sélection retient notamment :



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Pertinence des arguments du candidat pour justifier ses choix en matière d'établissement d'accueil et de programme d'études à l'étranger au regard de son parcours professionnel et/ou universitaire antérieur. Les comités de sélection peuvent rejeter les dossiers visant un programme figurant sur la [Liste du Programme national d'études supérieures de qualité \(PNPC\)](#) ou une liste comparable s'ils estiment que le Mexique en propose l'équivalent.
2. Sérieux et cohérence du parcours universitaire et/ou professionnel attestés au dossier académique ou professionnel du candidat, augurant de sa réussite en troisième cycle
3. Expérience professionnelle du candidat sur la base des informations fournies au dossier
4. Possibilités de retour et d'insertion professionnelle au Mexique, au regard de l'effort consenti par la société mexicaine dans son ensemble pour assurer le financement de ce programme
5. Sérieux du plan d'insertion professionnelle dans les secteurs sociaux ou productifs mexicains à la fin des études, validé par une lettre de soutien, voire une promesse d'embauche, délivrée par l'organisation intéressée par le projet du candidat. La promesse d'embauche éventuelle sera examinée au regard des réalisations et du travail du candidat attestés au dossier.
6. Conformité des candidatures à la liste des domaines prioritaires figurant au paragraphe 2. Public ciblé. La décision sera basée sur une analyse des thématiques, unités de valeur ou lignes de recherche composant le programme d'études.
7. Pour les programmes de troisième cycle développés par des organisations, établissements ou centres de recherche spécialisés : qualité et adéquation des cursus aux domaines stratégiques listés et qualité du corps enseignant.
8. Qualité et pertinence de l'avant-projet de recherche signé par le candidat et validé (signé) par le directeur de thèse ou un professeur de l'établissement d'accueil.

L'influence académique du directeur de thèse précisée dans son curriculum vitae sera également retenue parmi les critères du comité de sélection.

9. Seuls les programmes d'études d'une durée de 6 mois ou plus seront retenus.

Les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse du Conacyt doivent respecter la durée maximale indiquée à l'article 17 du [Règlement des bourses Conacyt](#).

10. La priorité sera donnée aux candidatures basées sur un projet de recherche développé au sein d'une structure d'excellence du système de recherche français (« LABEX » ou « Écoles Universitaires de Recherche »).



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des 103 LABEX (Laboratoires d'excellence) :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Investissements_d_avenir/94/3/Liste_103_labex_1074943.pdf

Liste des 29 Écoles Universitaires de Recherche :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid144422/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid144422/les-24-laureats-de-la-deuxieme-vague-de-l-appel-a-projet-ecoles-universitaire-de-recherche-du-pia-3-sont-desormais-connus.html>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid121924/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid121924/resultats-de-la-premiere-vague-de-l-appel-a-projets-ecole-universitaires-de-recherche-du-p.i.a.-3.html>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service de Coopération scientifique de l'ambassade de France au Mexique.

Motifs de rejet des dossiers :

- a) Dossier incomplet ou dépôt hors-délais
- b) Coursus suivi par correspondance, en distanciel, semi-distanciel, en ligne ou à temps partiel
- c) Candidature concernant un domaine ou une discipline non listés au paragraphe 2. Public ciblé
- d) Programme d'études débutant après le 31 mars 2022 (dans ce cas, présenter un dossier conforme à l'appel à candidatures qui sera publié en 2022)

7.2 ATTRIBUTION

Les candidats retenus (publication de leur CVU) recevront un courriel du Conacyt leur indiquant les instructions à suivre (« *Manual de Asignación y Formalización* » - guide d'allocation et contractualisation) pour relire, signer par voie électronique (e-signature) et imprimer le « *Convenio de Asignación de Beca* » (convention d'attribution de la bourse - CAB) et la « *Carta de Asignación de Beca (ANEXO UNO)* » (lettre d'attribution de bourse ANNEXE UN).

La « Lettre d'attribution de bourse (ANNEXE UN) » devra être présentée aux autorités consulaires du pays d'accueil pour engager les démarches de demande de visa.

Le Conacyt n'intervient pas auprès des représentations diplomatiques des pays d'accueil pour faciliter l'obtention des visas et permis de séjour. Ces démarches relèvent de la seule responsabilité des boursiers.

7.3 CONVENTIONNEMENT/CONTRACTUALISATION



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La contractualisation ne débute qu'une fois que le boursier a obtenu un visa étudiant délivré par le pays d'accueil. Pour les boursiers possédant la double nationalité (mexicaine et du pays d'accueil), présenter un passeport en cours de validité attestant de la deuxième nationalité.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



La contractualisation est actée dès lors que le boursier a présenté une copie du visa d'étudiant et passé et signé par voie électronique ([e.firma](#)) avec le Conacyt la « CAB » et la « Lettre d'attribution de la bourse (ANNEXE UN) ». Ces documents établissent les conditions du soutien financier accordé et stipulent les obligations du boursier et du Conacyt conformément au [Règlement des bourses du Conacyt](#).

Après officialisation de l'accord entre les parties, le boursier doit entamer ses études à la date stipulée à l'ANNEXE UN de la CAB.

Le Conacyt refusera la contractualisation dans les cas suivants :

- Dette ou manquement aux engagements des candidats ayant préalablement bénéficié d'une bourse du Conacyt

Les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse devront joindre à leur dossier le [quitus](#) ou encore la [lettre de décharge](#) délivrée par la *Coordinación de Apoyos a Becarios e Investigadores* (Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs - CABI).

- Programme d'études débutant après le **vendredi 31 mars 2022**
- Informations mensongères et/ou faux constatés au dossier

DATE LIMITE POUR LA CONTRACTUALISATION

Vendredi 31 mars 2022 à 18 h (heure de Mexico)

8.- DROITS ET OBLIGATIONS DU BOURSIER, DU CONACYT, DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET DE CAMPUS FRANCE DÉCOULANT DE L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

8.1 DROITS ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

- a. Constitution et dépôt en ligne du dossier de candidature (statut « **ENVOYÉ ET EN ATTENTE** »), accompagné des pièces requises et du formulaire officiel dûment rempli et suivi de son avancement dans le système du Conacyt jusqu'à la contractualisation
- b. Signature électronique de la CAB et respect des engagements connexes ainsi que les dispositions du [Règlement des bourses d'études de Conacyt](#) et autres règlements applicables
- c. Dépôt et enregistrement de l'[e.signature](#) auprès du SAT
- d. Accepter les procédures d'examen, évaluation, contractualisation et suivi établies par le Conacyt



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



- e. Le financement du Conacyt ne constitue pas une bourse complète et il incombe au candidat de rechercher, le cas échéant, une aide complémentaire. Les aides/prêts accordés par des organisations ou établissements publics ou privés doivent suffire à couvrir l'ensemble des dépenses qu'entraîne un séjour d'études à l'étranger (frais de scolarité, entretien, assurance maladie).
- f. Respecter, durant le séjour à l'étranger, les lois et règlements ainsi que les usages et habitudes du pays d'accueil, et se montrer digne de la qualité et du prestige international du Conacyt.
- g. Assiduité aux cours en présentiel
- h. Obtenir et conserver la moyenne exigée par Conacyt
- i. Respecter les délais prévus au calendrier d'activités du projet de recherche
- j. Participer aux activités de suivi et répondre aux autres demandes du Conacyt
- k. Présenter un rapport annuel d'avancement des activités (dès la première année)
- l. Suivre à plein temps le programme d'études supérieures pendant la durée de la bourse et ne pas disposer de financement équivalent ou similaire octroyé sur fonds publics par un autre organisme ayant ou non les mêmes fins que le Conacyt.
- m. Informer immédiatement le Conacyt en cas d'interruption des études pendant la période couverte par la bourse
- n. Transmettre au Conacyt, 6 mois avant la fin de la bourse, l'avis de retour au Mexique (formulaire) détaillant les démarches entreprises et de leur état d'avancement, et joindre les justificatifs des communications échangées avec les établissements, administrations ou organisations et entreprises publiques et/ou privées du pays en vue d'une future insertion professionnelle ; les versements correspondant aux 5 dernières mensualités seront suspendus jusqu'à ce que l'avis en question ait été réceptionné (versement rétroactif).
- o. À la fin du cursus, le boursier devra accréditer son retour en vue de participer au développement national, comme prévu au [Règlement des bourses](#) du Conacyt
- p. Mise à jour constante du CVU sur le site du Conacyt
- q. Demander une [lettre de reconnaissance](#) du Conacyt à l'issue du programme d'études (obligatoire)



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



- r. Le Conacyt doit être crédité sur la production de l'étudiant (y compris la thèse), et cité dans ses interviews et autres interventions dans les médias nationaux et internationaux, ou encore dans ses communications, conférences et autres activités visant à diffuser ses recherches.
- s. Respecter toutes les dispositions de l'appel à candidatures, de la Convention d'attribution de bourse et de l'article 19 du [Règlement des bourses d'études du Conacyt](#) ainsi que toutes les autres dispositions légales et administratives applicables.

8.2 DROITS ET OBLIGATIONS DU CONACYT

- a. Assurer la réception des dossiers de candidature dans les délais et formes voulus
- b. Exiger les rapports d'avancement et appliquer les autres mesures de contrôle définies à l'appel à candidatures
- c. Réclamer au boursier des informations et documents relatifs à la bourse accordée dans le cadre du Règlement du programme de bourses
- d. Mener à bien la sélection des boursiers sur la base de critères d'utilité scientifique et sociale, de qualité et pertinence pour le Mexique du programme d'études concerné, sans distinction ni discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, l'âge, la situation de handicap, la classe sociale, l'état de santé, les croyances religieuses, les opinions politiques ou l'orientation sexuelle.
- e. En cas d'audit, communiquer aux inspecteurs les pièces et informations contenues aux dossiers des boursiers du Conacyt aux fins d'examen et de validation
- f. Communiquer aux candidats les conclusions de l'examen de leur dossier dans les délais impartis
- g. Effectuer les versements mensuels et régler la prime d'assurance maladie via un compte bancaire ouvert et géré par le Conacyt, dont le numéro sera communiqué aux boursiers dans la « lettre d'attribution des bourses (annexe 1) ». Les frais de scolarité peuvent être payés directement à l'établissement d'enseignement supérieur à l'étranger ou acquittés par l'étudiant puis remboursés par le Conacyt par virement sur le compte susmentionné, selon les dispositions prévues au Guide du Boursier.
- h. S'assurer que les boursiers respectent leur engagement d'étudier à temps complet
- i. Interrompre le versement de la bourse et/ou soutien financier pour cause de manquement aux obligations établies à la CAB ou au [Règlement des Bourses du Conacyt](#)
- j. Annuler le dossier ou la bourse en cas d'omission ou de déclarations mensongères imputables au candidat, au boursier, à la contrepartie, à l'établissement, entreprise ou organisation.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



8.3 DROITS ET OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET DE CAMPUS FRANCE

- a. Publier l'appel à candidatures sur les sites suivants (à titre d'exemple) :

<https://www.mexique.campusfrance.org/es/doctorado-Francia-con-beca-del-conacyt>

<https://doctorat.campusfrance.org/phd/offers>

- b. Indiquer les sujets de thèse proposés aux étudiants mexicains par les établissements et/ou équipes de recherche françaises afin de guider les candidats dans leur choix
- c. Soutenir et orienter les étudiants dans la recherche d'un programme de troisième cycle. Les services de coopération scientifique et universitaire de l'AMBASSADE fourniront soutien et conseils aux étudiants mexicains souhaitant suivre un programme de troisième cycle dans des établissements d'enseignement supérieur français.
- d. Orientation concernant les établissements et programmes d'études en France, liaison avec les « LABEX » (laboratoire d'excellence) ou « Écoles Universitaires de Recherche »
- e. Fournir des informations sur les études doctorales en France aux candidats, notamment lors de rencontres telles que « Votre doctorat en France » <https://www.mexique.campusfrance.org/es/6ta-edicion-de-tu-doctorado-en-france>

9.- RESTRICTIONS ET NON-CUMUL DES FINANCEMENTS FÉDÉRAUX

Les dossiers seront rejetés par le Conacyt dans les cas suivants :

- a. Si le candidat bénéficie d'un autre soutien provenant de fonds fédéraux créés dans le même objectif, alloué par le Conacyt ou un autre organisme public
- b. Si le candidat participe simultanément à un autre processus de sélection organisé par le Conacyt, y compris dans le cadre des Programmes réglementés par la Loi sur la science et la technologie (LCyT).
- c. Manquement du candidat ou existence d'un contentieux administratif ou judiciaire en cours opposant le candidat au Conacyt et/ou tout autre Fonds ou Programme administré par le Conacyt.
- d. Si le candidat cherche à obtenir un grade universitaire déjà obtenu avec le soutien financier du Conacyt ou d'un autre organisme ou établissement public.
- e. Si le candidat est inscrit en master ou doctorat au Mexique, à distance ou en présentiel, et demande à en suivre une partie à l'étranger.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



- f. Si la demande de bourse porte sur un cursus lié aux domaines du sport, de la mode, des arts culinaires et autres disciplines en rapport.

Les cours de langue et/ou cours préparatoires ou les frais de voyage ou d'installation ne seront en aucun cas pris en charge par le Conacyt.

10.- AUTRES REMARQUES

1. Le nombre de dossiers acceptés et sélectionnés dépendra des disponibilités budgétaires du Conacyt.
2. Les décisions concernant l'acceptation ou le rejet des dossiers sont définitives et irrévocables.
3. Les candidats doivent surveiller leur boîte mail (y compris le dossier « spams »).
4. En cas de déclarations mensongères ou de faux constatés au dossier, la bourse sera annulée et les mesures et sanctions prévues seront appliquées.
5. Le [Règlement des bourses du Conacyt](#) prévoit la modification éventuelle du formulaire de dépôt de dossier du présent appel à candidatures en fonction de l'évolution de la plateforme informatique ; cette modification sera annoncée en temps utile sur le site du Conacyt.
6. Les examinateurs et les membres de la Commission interinstitutionnelle, ainsi que, plus généralement, toute personne participant à la procédure de réception et d'examen des dossiers, sont tenus au secret le plus absolu concernant leur contenu qu'ils s'interdiront de divulguer, reproduire, distribuer ou conserver par quelque moyen que ce soit.
7. Conformément aux dispositions de l'article 1, paragraphe 5 de la Constitution politique des États-Unis mexicains et de l'article 3 de la Loi fédérale visant à prévenir et à éliminer les discriminations, les exigences, les domaines de recherche, les programmes d'études prioritaires, les critères d'évaluation établis au présent appel et le budget alloué au programme de bourses de troisième cycle et autres soutiens à la qualité du Conacyt, seront les seuls éléments pris en compte lors de l'examen et de la sélection des candidats, hors de toute considération ou discrimination portant atteinte à la dignité humaine et aux droits individuels et aux libertés fondamentales, fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, l'âge, la situation de handicap, la classe sociale, l'état de santé, les croyances religieuses, les opinions, l'orientation sexuelle, l'état civil, etc.

10.1 AMÉNAGEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES

- Les aménagements des bourses attribuées ou en cours d'attribution seront expressément convenus par le Conacyt dans les cas et selon les conditions et mécanismes établis à l'appel à candidatures ou à la convention correspondante, ou encore aux procédures publiées sur le site du Conacyt, dans les limites des délais prévus à l'Art. 17 du [Règlement des Bourses de Conacyt](#).



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Les demandes d'aménagement doivent être présentées à la Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs du Conacyt responsable du suivi de l'appel à candidatures et de la convention spécifique, accompagnées des justificatifs requis selon les procédures publiées à cet effet sur le site du Conacyt.
- Sur la base de ces informations et sur avis préalable de la Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs, le Conacyt acceptera ou non les aménagements demandés en fonction de ses disponibilités budgétaires et disposera pour statuer et communiquer sa décision au demandeur d'un délai de 30 (trente) jours ouvrables à compter de la date d'examen de la demande, à défaut de quoi celle-ci sera considérée comme acceptée.
- Les boursiers peuvent demander à la Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs chargée de l'appel à candidatures ou de la Convention de Collaboration dont il découle, un aménagement des conditions initialement prévues, notamment en cas de force majeure dûment justifié, dans les limites prévues aux barèmes officiels ou aux conventions passées avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers, selon les cas.

Le Conacyt devra valider expressément les aménagements concédés conformément aux procédures publiées sur son site qui n'impliqueront en aucun cas la prolongation de la durée maximale effective prévue à l'appel à candidatures, à la Convention de collaboration et aux dispositions de l'Art. 17 du [Règlement des bourses de Conacyt](#).

Les aménagements validés conformément à la réglementation ou à une décision judiciaire seront dans tous les cas assujettis aux disponibilités budgétaires du Conacyt pour l'exercice fiscal concerné.

11.- SUSPENSION, ANNULATION ET RÉSILIATION DE LA BOURSE D'ÉTUDES

11.1 SUSPENSION

La suspension de la bourse ou de l'aide financière pourra être prononcée dans les cas suivants :

1. Si le boursier ne respecte pas les obligations établies à la CAB et à l'article 21 du [Règlement des bourses d'études](#) du Conacyt
2. Sur demande du boursier, validée par l'établissement mexicain ou étranger concerné
3. Incapacité temporaire ou cas de force majeure dûment justifiés ne permettant pas au boursier d'assumer ses engagements
4. Grossesse, accouchement et congé parental (y compris du père), sur présentation des justificatifs correspondants



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Défaut, de la part du boursier, de confirmer au Conacyt son retour au Mexique 6 mois avant l'échéance de la bourse et/ou de transmettre cette confirmation via le formulaire correspondant, accompagné du détail des démarches entreprises et de leur état d'avancement, et des justificatifs des communications échangées avec les établissements, administrations ou organisations et entreprises publiques et/ou privées du pays concernant l'avenir professionnel du boursier au Mexique ; les versements correspondant aux 5 dernières mensualités seront suspendus jusqu'à ce que l'avis en question ait été réceptionné (versement rétroactif).

Le Conacyt ne sera pas tenu d'effectuer les versements prévus à la CAB pendant la période de suspension.

Dans le cas prévu au point 1 ci-dessus, les versements de la bourse ou allocation reprendront une fois que les omissions auront été corrigées auprès du Conacyt, sans effets rétroactifs, au cours du semestre ou de l'année universitaire suivants.

Si le boursier démontre que les causes de la suspension ne lui sont pas imputables, le Conacyt pourra, sous réserve de ses disponibilités budgétaires, verser les montants correspondants à échéance de la période couverte par la bourse, à condition toutefois que les délais établis à l'article 17 du [Règlement des bourses du Conacyt](#) n'aient pas été dépassés.

Dans les situations envisagées aux points 2 et 3 ci-dessus, le Conacyt dispose, sur demande de l'intéressé et après avoir évalué les possibilités de reprise des études ou du projet de recherche à l'issue de la période de suspension, d'un délai de 30 (trente) jours ouvrables suivant la date d'examen de la demande pour statuer et, éventuellement, si ses disponibilités budgétaires le lui permettent, autoriser le renouvellement de la bourse, sachant que la suspension ne peut dépasser une période de 24 mois, après quoi, l'annulation de la bourse est définitivement prononcée.

Dans les cas prévus aux points 2 et 3 ci-dessus, le boursier doit expressément solliciter la reprise des versements au Conacyt. En cas de réponse favorable, le Conacyt pourra, outre la reprise des versements, renouveler la bourse pour une durée égale à celle de la période de suspension, en indiquant au boursier les démarches à effectuer pour la contractualisation telles que prévues à l'article 21 du [Règlement des subventions du Conacyt](#).

7.4 ANNULATION

Les causes d'annulation des bourses sont les suivantes :

1. Décès du boursier
2. Incapacité physique ou mentale, ou tout autre cas de force majeure, empêchant le boursier de poursuivre les études ou le projet de recherche ayant motivé l'attribution de la bourse
3. Avoir induit le Conacyt en erreur par omission, déclarations mensongères ou usage de faux durant ou après la procédure d'attribution des bourses



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Sur demande expresse et justifiée de l'établissement, de la contrepartie, de l'entreprise ou de l'organisation nationale ou étrangère concernés
5. Renoncement écrit du boursier
6. Interruption ou abandon unilatéral et injustifié des études ou du projet de recherche
7. Changement d'établissement d'accueil, de cursus ou de programme d'études (quelle qu'en soit la modalité), sans préavis et sans autorisation expresse du Conacyt
8. Manquement à l'obligation de correction, dans les délais impartis, d'une faute susceptible d'entraîner la suspension de la bourse ou du financement
9. Tout autre motif établi par le Comité d'évaluation correspondant. Après 24 mois de suspension, l'annulation de la bourse sera définitivement prononcée.
10. Manquement au [Règlement des bourses d'études du Conacyt](#) et autres dispositions légales ou administratives applicables
11. Condamnation définitive du boursier à une peine d'emprisonnement sans possibilité d'aménagement de peine

7.5 FIN DE LA BOURSE

- Une fois que le boursier a obtenu les attestations de réussite ou les diplômes correspondants et les a présentés au Conacyt conformément à la « Procédure pour la conclusion de la bourse » du Guide des anciens boursiers, il peut demander une [lettre de reconnaissance](#) certifiant que les objectifs de la bourse ont été remplis.
- Une fois remplies les conditions établies aux articles 27 et 28 du [Règlement des Bourses de Conacyt](#), le boursier acquiert le statut d'Ancien boursier du Conacyt et peut demander la [Lettre de Reconnaissance](#) correspondante.
- Les étudiants dont la bourse a été annulée et ayant remboursé les montants correspondants peuvent demander un [quitus](#).

7.6 SANCTIONS

- L'annulation de la bourse prononcée pour l'un des motifs établis aux points III à X de l'article 25 du [Règlement des Bourses de Conacyt](#) (autres que cas de force majeure ou échappant à la volonté du boursier) entraîne l'interdiction de demander un financement du Conacyt tant que la situation ayant entraîné l'annulation n'a pas été corrigée et que le [quitus](#) n'a pas été délivré.
- En tant que subventions, les bourses ne peuvent être en aucun cas soumises à des conditions de garantie ou de remboursement.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



7.7 LOCALISATION

Appel à candidatures publié à Mexico par le Conacyt (Insurgentes Sur numéro 1582, Alcaldía Benito Juárez, Colonia Crédito Constructor, C.P. 03940), le 14 avril 2021

12.- PRINCIPES RÉGISSANT L'APPEL À CANDIDATURES

• DU POINT DE VUE JURIDIQUE

Dans le cadre de cet appel, les instances correspondantes auront, dans le cadre de leurs compétences respectives, l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et garantir les droits des candidats, conformément aux principes d'universalité, d'interdépendance, d'indivisibilité et de progressivité, en favorisant à tout moment la protection la plus large des individus.

• ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION

La sélection des candidats aux bourses du Conacyt est le résultat d'une procédure de concours efficace, équitable, transparente et publique, basée sur le mérite individuel et la qualité des projets. L'attribution des bourses obéit à des processus d'évaluation, sélection, contractualisation et suivi conformes au cadre réglementaire de chaque programme. Le Conacyt est donc tenu à une obligation de non-discrimination des candidats quels que soient leur ethnie, sexe, âge, situation de handicap, classe sociale, état de santé, croyances religieuses, opinions politiques, orientation sexuelle et état civil, et s'interdit d'appliquer tout critère portant atteinte à la dignité humaine ou aux droits et libertés fondamentales des boursiers.

• PRINCIPES CONSTITUTIONNELS APPLICABLES AUX FONDS PUBLICS

Les fonctionnaires du Conacyt prennent, dans le cadre de leurs compétences, toutes les mesures requises en vue de s'assurer que les fonds alloués dans le cadre du présent appel à candidatures sont gérés selon les principes d'efficacité, d'efficience, d'économie, de transparence et d'honnêteté, sans perdre de vue les objectifs visés.

Le manquement à ces principes entraînera les sanctions prévues par la Loi générale sur les responsabilités administratives.

• CONFIDENTIALITÉ ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données communiquées dans le cadre et suite au présent appel à candidatures sont soumises aux dispositions de la Loi fédérale sur la transparence et l'accès à l'information publique, de la Loi générale sur la transparence et l'accès à l'information publique et de la Loi générale sur la protection des données personnelles détenues par les parties obligées, et sont donc considérées comme des informations publiques. Si des informations confidentielles, sensibles ou relevant du secret des affaires sont communiquées au Conacyt, leur nature doit être précisée par écrit afin de permettre l'identification des fragments ou documents concernés, et les raisons de ce caractère confidentiel doivent être justifiées, et ce, indépendamment de la reconnaissance de la confidentialité des données personnelles aux termes de la loi de référence.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'inclusion au dossier d'informations sensibles ou confidentielles et les conséquences de leur éventuelle communication à des tiers relèvent de la seule responsabilité de l'intéressé. Les informations dont le caractère sensible ou confidentiel n'aura pas été signalé seront considérées comme publiques. Les responsables du traitement des informations signalées comme confidentielles sont tenues au secret sous peine de se voir imposer les sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conacyt est doté de mécanismes propres à assurer la confidentialité des informations contenues aux dossiers de candidature tant durant la phase d'examen que durant la période de suivi, et tant que leur caractère confidentiel est reconnu aux termes de la Loi fédérale sur la transparence et l'accès à l'information publique et de la Loi générale sur la protection des données personnelles détenues par les parties obligées.

Les membres des comités d'évaluation ou participant à la procédure de réception et d'examen des dossiers, sont tenus au secret le plus absolu concernant leur contenu qu'ils s'interdiront de divulguer, reproduire, distribuer ou conserver par quelque moyen que ce soit.

Conformément aux dispositions en matière de transparence et d'accès aux informations publiques gouvernementales, les noms des établissements et des responsables techniques bénéficiaires du présent appel seront publiés sur le site du Conacyt.

• **SOCIALISATION ET ACCÈS UNIVERSEL**

Les connaissances produites par la recherche scientifique, la recherche en sciences sociales, la recherche technologique et l'innovation ne peuvent produire de véritable impact que si elles sont socialisées et exploitées dans le cadre du processus de transformation et de développement social et économique permanent de la société mexicaine, et ainsi servir de moteur au changement et au développement du bien-être social, le tout sans préjudice du droit moral attaché à la propriété intellectuelle.

Les informations communiquées par les boursiers seront intégrées au système d'information sur la recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation visé aux articles 14 et 15 de la LCyT.

Les boursiers ont l'obligation de mentionner le soutien du Conacyt dans toutes les communications, conférences et publications organisées dans le cadre du financement accordé ou des résultats qui en découlent.

Le Conacyt publiera les résultats sur son site en s'abstenant de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et en préservant, si nécessaire, la confidentialité des données.

• **PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Conacyt veillera à ce que les droits d'auteur et de propriété industrielle attachés aux projets financés sur fonds publics soient exercés de manière à favoriser le développement du Mexique, à raffermir sa souveraineté et son indépendance scientifique et technologique, à protéger et restaurer les systèmes écologiques, et à assurer le bien-être de la population, en application des dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à la sécurité nationale, sans préjudice de la reconnaissance des droits moraux correspondants.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans le cas du secteur public et plus particulièrement des établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche, les droits de propriété intellectuelle connexes seront exercés conformément à l'intérêt public national et en coordination avec le Conacyt, afin que l'exploitation desdits droits se fasse en faveur de la société mexicaine et se traduise en capacités institutionnelles renforcées et en participation au développement prioritaire d'entreprises publiques ou de partenariats entre secteur social et secteur privé, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie, de la sécurité humaine ou de l'éducation.

Dans le cas de projets financés en partie sur fonds privés, le Conacyt et les boursiers s'accorderont sur la propriété des droits ainsi que sur les conditions de leur exercice et de leur mise à profit en tant que moteurs de développement et leviers du changement et du bien-être social.

- **ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La préservation et la restauration des équilibres écologiques et la protection de l'environnement sur le territoire national et les zones relevant de la souveraineté et de la juridiction mexicaine sont inscrites dans la Constitution du Mexique ; les dispositions en la matière sont donc d'ordre public et d'intérêt social et visent à promouvoir le développement durable dans le respect du droit de vivre dans un environnement sain, propice à l'épanouissement et au bien-être.

Ce principe a pour but d'encourager la participation active du Conacyt au renforcement de la conscience écologique et à la socialisation des projets de développement durable.

Les boursiers sont tenus d'appliquer les dispositions relatives à la préservation et à la restauration des équilibres écologiques et à la protection de l'environnement ; ils s'engagent par conséquent à obtenir au préalable et auprès des autorités compétentes, les permis, concessions et autres autorisations nécessaires.

Lors du processus de sélection, la préférence sera donnée aux candidats qui auront prévu de se soumettre volontairement aux procédures de certification environnementale conformes à la législation en vigueur, assumant ainsi pleinement leur responsabilité sociale et écologique.

- **RESPONSABILITÉS DES FONCTIONNAIRES**

Dans le cadre de cet appel, les fonctionnaires du Conacyt et autres personnes participant à son fonctionnement ont une responsabilité éthique et sont tenus de respecter les principes de discipline, de légalité, d'objectivité, d'impartialité, de professionnalisme, d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté, de transparence, de responsabilité, de rationalité et d'austérité républicaine, dans le but d'assurer une gestion des ressources publiques conforme, en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience, à la Constitution politique des États-Unis mexicains et à la législation applicable en matière de responsabilités administratives et de dépenses publiques.



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



- **RESPECT DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES AUTOCHTONES**

La liberté de choix des communautés autochtones doit être respectée dans le cadre de tout projet impliquant leur participation ou concernant leur territoire. L'autorisation des autorités désignées par lesdites communautés concernant le développement d'un projet est donc absolument indispensable et aucune exception ne sera tolérée.

Tout manquement aux principes énumérés ci-dessus sera un motif d'annulation de la bourse.

13.- INTERPRÉTATION ET SITUATIONS IMPRÉVUES

L'interprétation juridique du présent appel à candidatures, tout comme les décisions à prendre en cas de situation imprévue, sera confiée à la Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs après consultation du Service juridique du Conacyt. Ses décisions seront définitives et sans appel.

La présentation de dossiers implique l'acceptation expresse des conditions établies à l'appel à candidatures et aux autres règlements du Conacyt applicables.

14.- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question ou renseignement, contacter la *Subdirección de Becas al Extranjero* (Sous-direction des bourses à l'étranger) par courriel à l'adresse suivante : acontreras@conacyt.mx (horaires : du **lundi au vendredi de 9 h à 14 h**)

Pour tout problème technique, appeler le 55 5322-7708 et/ou courriel à cst@conacyt.mx du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

À propos de « LABEX »

Service de la coopération scientifique de l'Ambassade de France au Mexique valerie.barbosa@ifal.mx

Coopération universitaire et Bureau des bourses de l'Ambassade de France

becas.campusfrance@ifal.mx

UNIVERSITÉS FRANÇAISES, PROGRAMMES D'ÉTUDES, VISAS : ORIENTATION ET CONSEILS

CAMPUS FRANCE

www.mexico.campusfrance.org



GOBIERNO DE
MÉXICO



CONACYT
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MEXIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



À Mexico

Campus France Mexique

mexico@campusfrance.org

Antennes locales

Campus France Guadalajara

guadalajara@campusfrance.org

Campus France Monterrey

monterrey@campusfrance.org

Campus France Mérida

merida@campusfrance.org

Campus France Puebla

puebla@campusfrance.org

Responsable de l'appel à candidatures :

Coordination des aides aux boursiers et aux chercheurs

Direction des bourses d'études

Fait à Mexico, le 14 avril 2021